



# Règlement intérieur

Ecole de Conduite et de Mobilité Citoyenne

10 Rue firmin landreau  
ZA L'ESPLANADE  
79700 MAULEON

11 rue saint joseph  
49360 MAULEVRIER

Mail : [ecmcsecretariat@gmail.com](mailto:ecmcsecretariat@gmail.com)

**Vous voilà inscrit de sein de notre centre de formation à la conduite et la sécurité routière. Afin de vous permettre de passer une formation dans de bonnes conditions veuillez trouver ci-dessous notre règlement intérieur.**

## Avant toute chose laissez nous vous présenter l'équipe :

 **Secrétariat** ALICIA : renseignements/ prise de rdv / administratif / prise de RDV pour le simulateur...

 **Formateurs voiture** : EMELINE – GUILLAUME BARUS- BETTY-GUILLAUME GRELLIER

 **Formateur MOTO /REMORQUE/BSR** : GUILLAUME GRELLIER

 **Direction et Gestion** : BETTY GRELLIER -GUILLAUME GRELLIER :

## ➤ Administratif :

- L'élève mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de sa demande d'inscription au permis de conduire.
- L'élève est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier.
- L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est **complet** et dans les meilleurs délais.

## ➤ Formation théorique : forfait valable 6 mois



- Les mercredis 18h/19h30 et vendredis 18h15/19h45, des cours de code seront dispensés par nos enseignants. Le mercredi uniquement sur Maulévrier mais nos apprentis peuvent tout à fait venir aux cours de Mauléon le vendredi soir .
- Durant les périodes de vacances scolaires des stages codes se dérouleront sur 2 journées entières et 2 matinées (horaires données lors de l'inscription ou bien disponibles sur demande).

- Lors de votre inscription le formateur vous fournira un livre de code / un accès internet et un livret numérique.
- La présence aux cours en salle est utile et obligatoire. Elle doit être régulière pour optimiser l'apprentissage et réduire le temps en salle.
- La réservation à l'examen du code se fera en équipe apprenti/formateurs. Nous n'acceptons pas le passage sous forme de « candidat libre ». D'ailleurs vous n'êtes pas un candidat libre.
- Dans la mesure du possible, le secrétariat effectuera la réservation et enverra par mail sur l'email de l'apprenti sa convocation et la facture. L'âge de passage à l'épreuve théorique est de 16 ans pour les élèves en formation B traditionnelle et 15 ans pour les conduites accompagnées.
- Le résultat du code sera communiqué à l'élève en personne pour cela il devra impérativement contacter par sms l'un des formateurs (n° sur la convocation) ou bien appeler le secrétariat. Nous ne pourrions être tenue responsable dans le cas où l'élève ne prend pas contact avec l'établissement.
- L'auto-école reçoit le résultat sous 24h .En cas de passage à l'examen le SAMEDI, le délai sera de 48h.
- La durée de validité du code est de 5 ans sans passage à l'examen pratique.  
Une fois le code obtenu la formation pratique pourra débiter.



Formation pratique :



- Pour la prise de leçon, elle se fera à l'initiative de l'élève pour cela il lui suffira d'appeler le bureau ou bien de s'y présenter.
- L'apprenti se chargera de communiquer son planning scolaire et/ou professionnel au secrétariat et le cas échéant au formateur.
- Les leçons sont planifiées en fonction des disponibilités de l'élève et également des disponibilités des enseignants. Afin de garantir une meilleure efficacité et productivité, l'élève fera son maximum pour se rendre disponible environ 3h/semaine. Les soirs, les mercredis et les samedis matins sont partagés avec l'ensemble des élèves ce qui ne permettra peut-être pas de faire 3h/semaine. Les créneaux du vendredi soir et samedi matin sont réservés en priorité aux internes.
- La leçon débutera à partir de l'auto-école ou bien de l'établissement scolaire de l'élève.
- La pluralité des enseignants est de mise mais elle sera limitée tout de même et un référent sera nommé pour la formation de l'apprenti.
- Les leçons seront mises tous les mercredis après-midi sur l'application « codes rousseau élève » dans l'onglet « agenda ». L'élève dispose du mercredi au vendredi pour annuler ses leçons sinon elles seront considérées comme prises. Il convient d'informer le référent le plus tôt possible en cas d'indisponibilités pour les semaines à venir et non pour la semaine en cours. Cela afin que le formateur ne perde pas de leçons et ne soit pas pris au dépourvu.
- Toutes leçons non décommandées 48h ouvrées avant et pour un motif non légitime seront dues. Pour information, nous sommes fermés le samedi à partir de 12h jusqu'au lundi 9h.
- L'élève sera présenté à l'épreuve pratique après avoir assimilé les 4 compétences de la formation et le passage sera déterminé uniquement par les enseignants.
- Le compte devra être soldé avant le passage à l'examen pratique. Suite à de nombreux retards de paiement, l'établissement ne permettra plus de délai.
- L'auto-école prendra en charge l'élève le jour de l'examen et l'accompagnera à l'épreuve pratique.
- Une fois l'épreuve terminée l'enseignant ne pourra pas communiquer le résultat car ce dernier n'est pas l'examineur de l'épreuve.
- L'élève sera informé du résultat 24 heures après l'épreuve par mail via RDV PERMIS. Il faudra créer un compte.

- Dans le cas d'un résultat positif, le secrétariat adressera un mail avec la démarche à réaliser par l'élève auprès des services de l'ANTS pour la demande de fabrication de permis.
- Dans le cas d'un échec, l'auto-école proposera une nouvelle place à l'apprenti cependant il a de nombreux facteurs à prendre en compte et la patience ainsi que la compréhension seront de mise 😊
- L'auto-école ne pourra pas être tenue responsable des délais de présentation ou représentation aux permis ; d'ailleurs depuis le 25/09/2024 vous avez un rôle dans le nombre des places de permis attribuées à votre centre de formation. Désormais l'absentéisme et/ou l'indisponibilité aux leçons fera perdre du temps de travail à l'entreprise et donc des places.
- Il arrive parfois que les examens pratiques soient annulés, en cas d'intempéries ou bien d'absence de l'expert. Cela entrainera des leçons supplémentaires afin de continuer à maintenir le niveau pour être présenté à l'examen. L'établissement ne pourra être tenu responsable.



➤ **Communication :**



- Le numéro de téléphone des formateurs ne sera utilisé que pour communiquer entre l'apprenti et le formateur .
- L'apprenti communiquera directement avec son référent ceci afin de limiter les interventions extérieures .
- Pour les parents, la communication avec les formateurs se fera d'abord par mail auprès de [ecmcsecretariat@gmail.com](mailto:ecmcsecretariat@gmail.com) ou bien par téléphone auprès du secrétariat au 05 49 816 206 pour Mauléon et au 09 88 43 48 13 pour Maulévrier et non plus en appelant directement le formateur durant sa leçon de conduite ceci dans le but de favoriser un échange propice au dialogue et sans perturber la leçon d'un autre élève.
- De même pour une rencontre avec le formateur, nous vous demanderons de prendre RDV auprès du secrétariat car nous ne disposons pas de suffisamment de temps entre 2 leçons et toujours dans le soucis d'une communication optimale et respectueuse de tous.

**Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nos apprentis et nous vous souhaitons une bonne formation**

**L'équipe ECMC :**

**EMELINE – GUILLAUME BARUS- ALICIA- GUILLAUME GRELLIER et BETTY**